

trois tonneaux de lin d'un acre de terre cette année, et il faut remarquer que ce lin provenait de la graine de Riga importée par le gouvernement, pour lequel il reçut la somme de \$48, ou \$16 par tonneau.

Les fabriques de toile, les moulins à brayer et ceux où l'on fabrique l'huile de lin augmentent dans tout le pays, et, pour répéter ce que l'on disait dans le rapport de l'année dernière, il n'y a aucune récolte qui soit plus avantageuse et qui suive de plus près les progrès de l'immigration, par suite de la main-d'œuvre considérable qu'elle emploie.

Qu'on établisse des fabriques de toile dans quelques unes de nos grandes villes et on créera ainsi sur le champ de l'ouvrage aux nombreux oisifs ainsi qu'à ceux qui ne peuvent trouver à gagner leur vie.

Avant de terminer ce rapport, je veux constater tous les avantages qu'on retire de la *Gazette d'Immigration*, imprimée à Québec. Grand nombre de gens à leur arrivée en ce pays ont reconnu que c'était aux renseignements précieux qu'ils y avaient puisés que leur était venue l'idée de se diriger vers le Canada.

Je dois aussi exprimer ma satisfaction de la façon dont les immigrants sont traités par les diverses compagnies de chemins de fer. Ils sont l'objet de tous les soins et je n'ai pas reçu d'autre plainte que celle d'une ou deux personnes qui avaient laissé leurs bagages en arrière.

On ressent grandement le besoin de plus amples détails pour les émigrés touchant les terres que le gouvernement offre en vente, et j'ai de nouveau l'honneur de proposer un plan pour le règlement des octrois gratuits dans le cas où le gouvernement persiste encore à les offrir au colon de bonne foi. J'ai soumis ce projet à un grand nombre de colons cherchant à se renseigner et personne n'a témoigné l'intention de refuser d'accepter de suite les conditions que j'y énumère. J'ai même plusieurs fois obtenu leur promesse écrite de s'engager volontiers à remplir ces conditions et à défrayer le coût de l'amélioration demandée.

TERRES INCULTES OU OCTROIS GRATUITS EN CANADA.

(Au rédacteur du "Trade Review")

TORONTO, 20 mai 1866.

C'est un fait reconnu depuis plusieurs années que le courant de l'émigration d'Europe se dirige plutôt du côté des États-Unis que vers le Canada. Comme le gouvernement canadien désire vivement offrir à l'émigré tous les avantages que le pays peut lui fournir pour l'attirer de ce côté, on pourrait peut être, après essai, trouver pratique un moyen simple et peu coûteux d'atteindre cet objet.

On connaît toutes les difficultés que l'émigré doit vaincre en s'établissant dans la forêt, en y venant sans ressources et sans savoir ni par où commencer, ni comment abattre le premier arbre. Le découragement le gagne et souvent il s'éloigne rebuté.

Le gouvernement ne pourrait-il pas faire abattre et déblayer, disons, dix acres par cent acres, dans l'un des cantons arpentés, des mieux choisis et prêts à la colonisation ; y faire construire un *chantier* de 20 à 30 pieds, moyennant environ \$200 ? Est-ce que le colon ne s'obligerait pas à rembourser volontiers cette somme en prenant possession du lot ? Il y a des centaines de famille qui arrivent en ce pays possédant quelques cents louis ou piastres qui seraient heureuses d'accepter une telle offre et rembourseraient avec plaisir les frais de cette amélioration au gouvernement en acquérant le lot. On comprend la différence de situation où se trouve placé quelqu'un qui pénètre dans la forêt à la tête de sa famille dans de telles circonstances et celui qui pareillement vient s'y fixer sans avantage. On a déjà fait la proposition en plusieurs cas à des personnes qui se sont déclarées prêtes à l'accepter. Rien n'empêcherait de préparer de cette façon une vingtaine de lots dont le coût ne s'élèverait pas pour le gouvernement à plus de \$8,000, et qui lui serait remboursé comme il est dit ci-dessus par le colon. Puis, si le succès couronnait un tel système, on pourrait l'étendre à tout le canton jusqu'à ce qu'il fût entièrement établi.

Il serait à désirer que dans le défrichement préparatoire dont il vient d'être question, on le fit le long du chemin afin d'exposer ce dernier aux rayons du soleil et de pouvoir l'assécher. Le colon devrait être laissé à son choix, et dans le défrichement on pourrait travailler sur le lot A, laisser B, et ainsi de suite jusqu'au défrichement des 20 lots ; enfin, s'il se rencontrait quelque perte pour le gouvernement, ceux qui restent pourraient être vendus avec un profit.